

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE DU 15 JUIN 2015

Membres électeurs: 13
Membres électeurs présents : 8
Pouvoirs : 1
Vote : - Pour : 8
- Contre : 0
- ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N° 2015/06

Élection des membres de la mission d'appui d'appui technique de bassin pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI dans le collège
DES COLLECTIVITÉS DU COMITÉ DE BASSIN

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;
- VU l'article R 213-55 du Code de l'Environnement ;
- VU le décret n° 2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appui technique de bassin ;
- VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;
- VU le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

Après avoir procédé à l'élection des membres de la mission d'appui d'appui technique de bassin pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI dans le collège des collectivités du Comité de Bassin

DECIDE :

Sont élus membres de la mission d'appui d'appui technique de bassin :

- **Madame DUCHEMANN Yvette, représentante du Conseil Départemental**
- **Monsieur MALET Patrick, représentant du Conseil Départemental, Président du Comité de Bassin,**
- **Monsieur ROBERT Bernard, adjoint au Maire du Port**
- **Monsieur RAMSAMY Jean-Claude, adjoint au Maire de Saint-André**
- **Monsieur GIRONCEL Maurice, représentant du Conseil Départemental**

Saint-Denis, le 24 JUIN 2015

Le Président du Comité de Bassin Réunion

Patrick MALET

